

AFRIQUE

Introduction en bourse : mode d'emploi

CRÉÉE EN JUIN 1989, LA BOA-Bénin occupe depuis 1991 le premier rang des cinq banques béninoises existantes, tant pour les dépôts collectés que pour les crédits accordés. Elle a été bénéficiaire sans interruption depuis son premier exercice d'exploitation et elle a distribué continûment des dividendes à compter de l'exercice 1991. Une politique prudente d'affectation des résultats annuels a toutefois conduit à maintenir systématiquement en réserves environ 60 % du bénéfice net final.



PAUL DERREUMAUX
Administrateur délégué

Bank of Africa Bénin

La BOA-Bénin poursuit une politique de croissance axée notamment sur une densification de sa présence sur le territoire national et une modernisation continue de ses moyens d'intervention. Pour financer ces

La BOA Bénin projette pour l'an 2000

son introduction en bourse. Cette opération est significative du développement des marchés financiers et bancaires en Afrique noire francophone.

investissements, elle doit renforcer à nouveau ses fonds propres. Pour ce faire, l'alternative entre un appel aux actionnaires initiaux et un recours au marché financier a fait l'objet de plusieurs débats du conseil d'administration de la banque depuis le démarrage effectif de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) en septembre 1998. La décision d'une introduction en bourse s'est finalement imposée pour trois principales raisons.

INTÉGRER LE CLUB TRÈS FERMÉ DES ENTREPRISES COTÉES

D'abord, elle constituerait en cas de succès une reconnaissance tangible de la notoriété de la BOA-Bénin. Celle-ci sera en effet la première entreprise béninoise à intégrer le club jusqu'ici très fermé des entreprises cotées de la sous-région, rejoignant notamment deux filiales ivoiriennes de grandes banques françaises. Pour le Groupe Bank of Africa, il s'agira d'un signe concret en direction de tous ses grands partenaires – correspondants bancaires, bailleurs de fonds actuels ou potentiels, grandes entreprises clientes ou pros-

pectes – que la Bank of Africa la plus importante présente déjà une maturité suffisante pour affronter les contraintes du marché financier, que d'autres entités pourront suivre et que notre réseau dans son ensemble est décidé à poursuivre sa croissance dans cette voie de la transparence.

En second lieu, cette introduction en bourse nous autorise à exploiter les récents instruments financiers introduits dans la zone pour mobiliser des fonds importants à un coût attractif. La BOA-Bénin répond en effet parfaitement aux critères objectifs minimaux exigés pour une cotation sur la BRVM : des exercices constamment bénéficiaires depuis huit ans, un capital déjà largement distribué dans le public, des fonds propres solides, un respect régulier des ratios prudentiels. Elle peut donc, en faisant une offre publique de vente (OPV) d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital, mobiliser auprès du marché des ressources qui incorporent une prime d'émission élevée, liée à la valeur comptable actuelle et aux perspectives de croissance de la banque.

PRÉSERVER LES ACTIONNAIRES INITIAUX

Enfin, l'introduction sur le marché amène une liquidité optimale des actions de la banque et donne une bonne vision de la valeur

La BOA-Bénin : principaux éléments

Au 31.12.1999 (en millions de FCFA)

- Capital : 3 600
- Total de bilan : 147 320

Actionnaires :

- la société African Financial Holding, structure de tête du groupe Bank of Africa (32 %) ;
- trois partenaires institutionnels (18 %) : Proparco, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Société Financière Internationale (SFI) ;
- quelque 620 actionnaires privés béninois, (50 %), aucun actionnaire ne détenant plus de 3 % de celui-ci.

d'échange de celles-ci. Elle apporte donc à tous les actionnaires une sécurité supplémentaire et satisfait aux préoccupations des institutions internationales actionnaires, qui investissent toujours en se souciant de leurs conditions de sortie.

Face à ces avantages, l'appel à la bourse se heurte à plusieurs inconvénients. Le premier est la réticence des administrateurs et actionnaires nationaux actuels. Ceux-ci sont peu enclins à partager avec de nouveaux venus les résultats d'une entreprise qui, en dix ans, a multiplié par 7 la valeur de leurs investissements tout en leur apportant en «cash» 150 % de leur mise initiale.

Le second, et le plus important, est le risque d'un éparpillement supplémentaire de l'actionnariat et d'une dilution conséquente du «noyau dur». Depuis 1990 en effet, les principaux actionnaires de la BOA-Bénin lui sont quasiment tous restés fidèles. En particulier, les administrateurs, grâce à leur forte représentativité dans le capital dont ils détiennent aujourd'hui plus de 60 %, et à leur cohésion, ont joué un rôle éminent dans le bon fonctionnement de la banque. Accroître le capital par OPV conduit mécaniquement à diluer le poids de ce noyau central et à fragiliser la gestion de la banque.

En troisième lieu, la présence d'une société sur les marchés la contraint à un lourd devoir d'information et de transparence d'un coût non négligeable et sensiblement différent des habitudes de la plupart des entreprises de ces pays. Elle peut amener aussi des variations de cours éventuellement négatives, pour des raisons étrangères aux «fondamentaux» de la banque, mais susceptibles d'influer défavorablement sur l'image de celle-ci auprès de sa clientèle.

UNE DES PREMIÈRES BANQUES D'AFRIQUE À ÊTRE NOTÉE

L'évaluation de ces avantages et inconvénients a conduit à mûrir longuement le projet d'introduction en bourse. Cependant un

schéma a été construit et adopté dans son principe fin octobre 1999.

Il prévoit dans une première phase une distribution exceptionnelle de réserves aux actionnaires actuels, à hauteur d'une fraction significative du capital de 3,6 milliards de francs CFA, pour accorder une rémunération spécifique à ceux qui ont contribué, par leur confiance initiale et leur acceptation d'une modération permanente dans l'affectation des résultats annuels, à la naissance et au développement de la banque. Pour répondre au souci de maintien d'un «noyau dur» solide, il est également prévu l'octroi aux actionnaires existants avant l'OPV d'un droit de vote double, pour consolider le poids des investisseurs initiaux.

La deuxième phase est celle d'une OPV, portant sur l'émission de 60 000 actions nouvelles, soit 15 % du capital après augmentation, de façon à répondre aux critères d'un capital «flottant» suffisant.

Parallèlement, deux décisions ont été prises :

■ faire noter la banque par une grande société américaine spécialisée ; ce travail, réalisé en décembre dernier et dont les résultats sont attendus pour fin mai courant, fera de la BOA-Bénin une des premières banques d'Afrique francophone ayant une notation internationale et devrait conforter la sérénité des

investisseurs déjà présents au capital ou potentiels ;

■ mettre en place un mécanisme de liquidité, conformément aux souhaits de la BRVM, qui sera normalement géré par la société de bourse mandatée et facilitera la réalisation de toutes transactions sur le marché secondaire du futur titre.

LA RÉACTION DU MARCHÉ SERA LA SANCTION FINALE

Après une longue gestation, les trois dernières étapes capitales sont en cours de réalisation. L'assemblée générale extraordinaire, qui a eu lieu le 12 février dernier, a ratifié cette décision finale d'une OPV et d'une demande d'entrée en bourse en même temps qu'elle a choisi parmi les différentes options possibles pour cette opération. En second lieu, le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) a été saisi du dossier de l'OPV pour l'obtention de son agrément, qui est espéré pour mai 2000. Enfin, en cas d'accord du CREPMF sur l'OPV, la réaction du marché sanctionnera par son comportement la qualité de la démarche adoptée et la notoriété réelle de notre banque dans la sous région et permettra, à l'issue de l'OPV, la possibilité d'introduction de la BOA-Bénin à la cote de la BRVM. ■